



2021-99

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à dix-huit heures quarante cinq
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME,
Gilles AUDRAS, Christian GIRARD, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Serge ABOULIN

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Christian GIRARD

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX

Objet : Lotissement Les Bleuets : transfert de terrain

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, le terrain cadastré AC 71, d'une superficie de 2 777 m², sis Rue la Sumène à Champas, a fait l'objet d'une acquisition pour une projet de construction d'une gendarmerie. L'acquisition, d'un montant de 147 821 €, fut alors inscrite au budget principal. Depuis lors, le projet ayant été abandonné, le terrain reçoit aujourd'hui le lotissement Les Bleuets, géré par un budget annexe. Il convient donc de transférer comptablement le terrain du budget principal au budget annexe Lotissement Les Bleuets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME l'abandon du projet de gendarmerie sur la parcelle AC 71 sis Rue de la Sumène à Champas, commune de Blavozy ;
- AUTORISE le transfert du terrain du budget principal au budget annexe Lotissement Les Bleuets et à passer les écritures comptables conséquentes.

Le Maire
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 19/11/2021
Pour extrait certifié conforme